VOYAGES ET VACCINATIONS

Quelques semaines avant un voyage, il convient de vérifier les vaccinations et de se demander si d'autres vaccinations sont nécessaires en fonction de la destination et des conditions de voyage. [Voir aussi www.itg.be et www.who.int/ith].

Il est important de rappeler que la vaccination par des vaccins vivants est contreindiquée chez les patients présentant des troubles de l'immunité ou traités par des immunosuppresseurs ou des corticostéroïdes à doses élevées.

Vaccinations de base

- Une vaccination de rappel contre la diphtérie et le tétanos est toujours recommandée lorsque la dernière vaccination date de plus de 10 ans.
- Une vaccination de rappel contre la poliomyélite est recommandée chez les personnes qui voyagent régulièrement ou pendant une période prolongée dans les pays où la poliomyélite est encore endémique. Une seule injection suffit si une vaccination complète a déjà été administrée dans le passé.
- La vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons est recommandée aux voyageurs nés après 1960 qui n'ont pas d'antécédents d'infection symptomatique par les virus de la rougeole, la rubéole et les oreillons, et qui n'ont jamais été vaccinés.
- La vaccination contre l'influenza est recommandée chez les personnes à risque. Dans les pays tropicaux, la grippe peut survenir toute l'année.

Vaccinations recommandées

- La vaccination contre l'hépatite A est recommandée dans les situations suivantes.
 - Voyages dans des régions à risque élevé (Afrique, Amérique du Sud, Asie): pour

- tous les voyageurs non immuns, et ce quelle que soit la durée du séjour.
- Voyages dans des régions à risque intermédiaire (Caraïbes, Europe du sud, Europe de l'Est): si le voyage se fait dans de mauvaises conditions d'hygiène, pour les amateurs de fruits de mer et de poisson cru, et en cas de voyages fréquents ou prolongés.

La vaccination par le vaccin monovalent consiste en 2 injections avec un intervalle de 6 à 12 mois. En cas de départ imminent, l'administration du vaccin, même à la dernière minute, offre une protection suffisante, le schéma étant alors complété ultérieurement. La durée de protection après un schéma complet est d'au moins 25 ans, des données récentes suggèrent même une immunité à vie. En cas de vaccination incomplète, le schéma vaccinal peut être repris là où il a été interrompu, pour autant que l'intervalle minimal entre les injections soit respecté. Les personnes qui ont fait une hépatite A sont immunisées à vie.

- La vaccination contre l'hépatite B est recommandée chez les sujets non immuns avant un voyage en Asie, en Amérique du Sud ou en Afrique, certainement dans les groupes à risque suivants.
 - En cas de voyages fréquents ou prolongés (quelques mois).
 - Chez les personnes susceptibles d'avoir des rapports sexuels risqués ou de recevoir des soins médicaux.

Le schéma de vaccination par le vaccin monovalent consiste généralement en 2 injections à un mois d'intervalle suivies d'un rappel après 6 à 12 mois: deux injections sont suffisantes pour obtenir une protection suffisante, mais l'injection de rappel est nécessaire pour obtenir une immunité à vie. En cas de départ imminent, les deux premières injections peuvent être administrées plus rapidement (à 2 semaines voire une semaine d'intervalle), mais dans ce cas, une troisième injection devra être administrée un mois après la première. En cas de vaccination incomplète, le schéma vaccinal peut être repris là où il a été interrompu, pour autant que l'intervalle de temps minimal entre les injections ait été respecté.

- La vaccination contre la fièvre typhoïde n'est recommandée que dans le cas de voyages aventureux dans de mauvaises conditions d'hygiène, ou lors de séjours répétés ou de plus de 3 semaines dans les régions où la maladie est endémique (surtout en Afrique du nord et du nord-ouest, en Inde et au Pérou). La protection conférée par le vaccin n'est que d'environ 60 à 70%. Le vaccin doit être administré au moins deux semaines avant le départ. Seul le vaccin injectable est disponible pour le moment en Belgique.
- La vaccination contre l'encéphalite japonaise n'est indiquée qu'en cas de séjour de plus de 4 semaines en milieu rural (principalement en Asie), durant les mois comportant un risque d'épidémie. Le vaccin peut être obtenu par l'intermédiaire des centres de vaccination (voir «Vaccination contre la fièvre jaune »).
- La vaccination contre la méningo-encéphalite par flavivirus (tick borne encephalitis) est indiquée dans certains cas en prévision de séjours dans la nature en Europe centrale et orientale.
- La vaccination contre la rage n'est pas indiquée pour la plupart des voyageurs mais peut être envisagée en cas de voyage risqué dans des régions isolées. Le vaccin peut être obtenu à l'Institut Pasteur - Bruxelles (www.pasteur.be).

- La vaccination contre le choléra n'est généralement pas indiquée [voir Folia de mars 2007].

Vaccinations obligatoires dans certains pays

- La vaccination contre la fièvre jaune n'est obligatoire que dans quelques pays mais elle reste vivement recommandée lors de voyage dans toute région où la fièvre jaune est endémique (en Afrique et Amérique tropicales). La vaccination ne peut se faire que dans les centres de vaccination agréés par les autorités [voir www.itg.be/ITG/ Uploads/MedServ/FADRVAC.htm]. La protection commence 10 jours après la vaccination et persiste pendant au moins 10 ans (certificat valable pendant 10 ans). Bien que le vaccin soit généralement bien toléré, des cas d'effets indésirables graves mettant la vie en danger ont été rapportés après une première vaccination contre la fièvre jaune, surtout chez des personnes de plus de 65 ans. Ce risque est cependant très faible et nettement inférieur au risque de décès par la fièvre jaune dans la plupart des régions endémiques.
- La vaccination contre les infections à méningocoques ACWY est obligatoire pour les pèlerins qui se rendent à la Mecque, mais elle est recommandée pour les personnes qui voyagent entre la fin décembre et la fin juin dans les pays appartenant à la ceinture subsaharienne de la méningite, en cas de contact étroit avec la population ou de séjour de plus de 4 semaines, ainsi que pour les personnes atteintes d'une asplénie anatomique ou fonctionnelle. Une protection est présente à partir de 10 jours après la vaccination, et persiste pendant 3 ans (certificat valable pendant 3 ans).